10e

CONFÉRENCE
DES DIRIGEANTS FRANÇAIS D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

Le 29 août 2022, à l'initiative de la **communauté des entreprises étrangères en France, de Business France et de la Direction générale du Trésor**, 65 dirigeants d'entreprises internationales installées en France se sont réunis au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Cette conférence, créée il y a 10 ans, a pour vocation de débattre de l'attractivité de notre pays et de relever les sujets d'actualité qui pourraient la renforcer ou l'affaiblir.

En 2021, pour la troisième année consécutive, la France se hissait à la première marche du podium européen en termes d'investissements étrangers. Le succès du dernier Sommet "Choose France" a confirmé que notre pays est désormais une « valeur refuge » pour de nombreuses entreprises étrangères. Cette cinquième édition a acté des investissements pour un total de 5,7 milliards d'euros, conduisant à la création de 4 000 emplois pérennes. Ces centaines d'entreprises étrangères investissent dans les nouvelles technologies et dans des secteurs stratégiques. Elles contribuent à la réindustrialisation de notre pays et mettent en lumière le potentiel du marché français. Elles sont les meilleures ambassadrices de la France auprès de leurs sièges.

Toutefois, si l'économie française a enregistré une forte reprise en 2021 et début 2022, elle se trouve aujourd'hui menacée par une **série de chocs, comme la plupart de ses partenaires et concurrents, notamment européens** : écologiques, économiques (retour de l'inflation, hausse des taux d'intérêts), géopolitiques (guerre en Ukraine et retour des tensions entre la Chine et Taiwan) et énergétiques.

Face à ces chocs, les tentations protectionnistes déjà palpables avant la pandémie montent d'un cran, à l'image des décisions unilatérales de subventions énergétiques, à hauteur de 200 milliards en Allemagne et de 400 milliards aux Etats-Unis. Ce sujet a été au cœur des discussions entre Joe Biden et Emmanuel Macron lors de la visite d'Etat du président français.

Au cours de cette journée de travail, les 65 dirigeants ont proposé une vingtaine de propositions et axes de réflexion pour permettre à la France de faire face à ces nouveaux défis. Ces recommandations, sans faire l'objet d'un approfondissement technique ou opérationnel substantiel, ont été discutées dans des forums territoriaux et au sein des cercles de réflexions qui rassemblent chaque mois la communauté des entreprises étrangères en France. Elles ont également été présentées aux États de la France organisés le 15 novembre au CESE.

Notre conviction est que la poursuite des réformes en faveur de la compétitivité est le meilleur argument et le meilleur levier pour permettre de convaincre les groupes étrangers de continuer à investir en France. Dans cette optique, la communauté des entreprises étrangères en France présente au Président de la République et à ses équipes ces recommandations et réflexions pour qu'elles soient prises en compte dans les orientations et les réformes qui seront lancées à court et moyen terme.

Section 1 : Energie et enjeu climatique

Recommandation 1

Inciter l'investissement des entreprises dans l'efficacité énergétique grâce à la mise en place de guichets uniques sur le modèle de MaPrimeRenov' existant aujourd'hui pour le résidentiel

Il subsiste aujourd'hui un potentiel important d'efficacité énergétique inutilisé dans les bâtiments tertiaires et industriels. Les plus gros gisements d'économie sont les bâtiments tertiaires et résidentiels. En 2020, ils représentaient chacun 31% et 39% de la consommation finale d'électricité et respectivement 32% et 17% de la consommation finale de gaz. Quant à l'industrie, elle représente 25% de la consommation électrique et 27% de la consommation de gaz. Ces chiffres moins élevés que pour le résidentiel et le tertiaire, s'expliquent par deux phénomènes. D'abord le secteur industriel a fourni un effort important de réduction de sa consommation énergétique, de l'ordre de 20% en 30 ans. Ensuite, la France a perdu une grande partie de son tissu industriel, expliquant la moindre part de l'industrie dans la consommation d'énergie globale. Afin d'inciter les entreprises à renforcer leurs actions en termes d'efficacité énergétique, il serait pertinent de mettre en place un mécanisme de guichets uniques.

Recommandation 2

Créer les conditions de l'accélération du déploiement des solutions de micro-réseaux énergétiques (micro-grid). Définir une réglementation nationale des micro-réseaux électriques afin notamment de permettre les conditions de rémunération.

Intégrer les solutions de stockage aux micro-réseaux énergétiques pour répondre aux enjeux de sobriété énergétique et favoriser une rémunération pour les parties prenantes

Les enjeux pesant sur le système énergétique sont de plus en plus forts. Pour soulager le réseau électrique, le gouvernement a fixé dans le plan de sobriété énergétique un objectif de réduction de 10% la consommation d'énergie d'ici 2024.

Tous les enjeux associés aux évolutions politiques, légales et réglementaires (Loi Nome, Lome, REpower EU, Loi Climat et Résilience….) non seulement favorisent le développement des micro-réseaux énergétiques (le marché des IRVE y est fortement corrélé), mais les rendent incontournables pour garantir la coordination entre les différentes sources locales de production/consommations/stockage d'énergie tout en adressant les enjeux précédents (Stabilité du réseau national, Réduction des consommations locales, Insertion des énergies renouvelables, Sécurité d'approvisionnement…).

Recommandation 3

Rendre éligible aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la maintenance, l'exploitation et le contrôle des équipements techniques de systèmes de gestion des bâtiments et des outils industriels (GTB). Cela permettrait de pérenniser la performance des investissements du bâtiment et d'atteindre jusque 30% d'économie d'énergie de manière effective. L'efficacité de ces CEE pourrait être encadrée par des Contrats de Performance Energétiques (CPE).

Les travaux d'isolation de l'enveloppe du bâtiment sont un levier essentiel, mais il existe un autre levier économique important, celui de la **digitalisation** : 30 % d'économie d'énergie est réalisable grâce à la mise en œuvre de système de pilotage des bâtiments (GTB, monitoring, BACS…). Si l'introduction d'une GTB et la mise en place de ces technologies sont des leviers pour un pilotage plus efficace, la mise en œuvre d'une **réglementation concernant la nécessité de maintenir ces systèmes** permettrait d'éviter leur perte d'efficacité au fil des ans - sur le même modèle que les voitures ou ascenseurs.

Actuellement, seule l'installation des systèmes de gestion des bâtiments et des outils industriels (GTB) est éligible aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Afin que l'usage de ces GTB installés permette d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique qui leur sont fixés dans la durée (10-15 ans), il faudrait que l'exploitation et la maintenance des GTB soient également encadrées. Cela pourrait passer par une éligibilité aux CEE ou par la mise en place de mécanismes permettant de contrôler l'efficacité de l'installation, son maintien en ordre de marche et donc son ROI en termes d'économie d'énergie.

Recommandation 4

Favoriser le développement de filières industrielles européennes fortes dans les énergies renouvelables et la décarbonation, en menant une réflexion commune par filière et en clarifiant les calendriers d'appels d'offres.

Un levier d'attractivité réside dans la visibilité donnée à la filière et l'investissement dans une chaîne de valeur européenne. L'Europe semble avoir trouvé un modèle efficace pour stimuler l'innovation et la construction de véritables chaînes de valeur avec ses « alliances », sur l'exemple du succès qu'a été l'Alliance européenne pour les batteries. Ce modèle permet de donner de la visibilité et de créer un effet volume, qui permettent d'investir, d'ouvrir des marchés importants à moyen-long terme, avec l'assurance de débouchés pour les projets de R&D, et de localiser autant que possible la chaîne d'approvisionnement en Europe. Ce modèle a été repris dans l'alliance européenne de l'industrie solaire photovoltaïque, qui sera inaugurée d'ici la fin d'année et réunira des acteurs industriels, des instituts de recherche, des associations de consommateurs, des ONG et d'autres parties prenantes intéressées, avec un objectif clair et ambitieux d'une capacité de production de 30 GW d'ici 2025.

Ce mécanisme de coopération verticale et d'échanges entre les acteurs de la filière est également efficace à l'échelle française. **Les filières de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolienne) ou décarbonées et de décarbonation doivent être soutenues via ces modèles**, avec une réflexion sur l'ensemble de la chaîne de valeur et des investissements publics fléchés.

Recommandation 5

Repenser les modèles de financement public pour gagner en efficacité dans le déploiement de projets en lien avec la transition énergétique et la décarbonation.

La France soutient fortement la relocalisation de son industrie au travers des plans France 2030 et France Relance, qui jouent un rôle d'attraction décisif. Les USA s'en sont pleinement saisi avec un Inflation Reduction Act à plus de 380 milliards de dollars dédiés au climat. En matière de décarbonation, l'Europe et la France doivent attirer sur leur sol les projets de décarbonation (industrie, transport, bâtiment).

Le modèle de financement public se structure aujourd'hui principalement autour des prêts. Les modèles de subvention et de crédit d'impôt sont également attractifs, particulièrement pour les projets de R&D fléchés sur la transition énergétique ou des projets de décarbonation. Une réorientation des modèles de financement public vers les subventions serait donc de nature à fortifier l'attractivité française, et le cas échéant européenne.

Recommandation 6

Amplifier et pérenniser les dispositifs de soutien à la décarbonation des transports et mobilités vertes, avec l'électrique et le déploiement des carburants durables

L'enjeu à moyen terme sera d'assurer la décarbonation du secteur du transport routier léger et lourds avec des enjeux particuliers de **déploiement des infrastructures de recharge électrique et hydrogène** nécessitant des solutions complètes : infrastructures de charge pour voitures, bus et camions à moteur (électrique et hydrogène), gestion optimisée de la recharge et services associés.

L'intégration intelligente des infrastructures de recharge au réseau électrique et hydrogène doit être accompagnée par les pouvoirs publics sur le plan réglementaire.

L'expansion rapide des infrastructures de recharge privées et publiques exige que les pouvoirs publics accompagnent les projets industriels de fabrication de ligne de production de matériel d'infrastructure de recharge de véhicule électrique au travers notamment de **subventions.**

Le développement d'un **soutien financier pour les infrastructures d'avitaillement** en carburants durables et hydrogène pour les véhicules lourds, y inclus la recharge des camions et des bus électriques et à hydrogène, les raccordements au réseau dans les dépôts et les plateformes de transbordement, et plus largement pour la recharge privée, sont nécessaires.

Section 2 : Souveraineté industrielle et technologique

Recommandation 7

Créer des dispositifs d'accompagnement publics pour favoriser la production en France de technologies innovantes

Le constat est bien connu de tous : une recherche fondamentale reconnue au plus haut niveau international mais une difficulté à développer en France l'industrialisation des technologies les plus innovantes. Le secteur de la santé est un bon exemple de cette déconnexion. Par exemple, concernant l'ARNm, ou les thérapies géniques, il demeure complexe de trouver des façonniers pouvant collaborer dans le développement de ces technologies. La France dispose pour autant de tous les atouts nécessaires pour attirer sur son sol la production de technologies innovantes. Deux enjeux sont particulièrement importants. D'une part, accompagner la montée en compétence des façonniers et sous-traitants et d'autre part, inciter les entreprises étrangères à investir en France dans ce domaine pour permettre cette montée en puissance.

Nous identifions trois prérequis en matière d'incitation à l'investissement : tout d'abord, établir une stratégie claire et partagée avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées de notre écosystème d'innovation, Ensuite, assurer un environnement fiscal attractif – ou à tout le moins non désincitatif – pour permettre à la France de pleinement faire valoir ses atouts dans un contexte de forte concurrence internationale. Enfin, valoriser l'ensemble des investissements industriels réalisés par les entreprises françaises ou étrangères sur le territoire national.

Recommandation 8

Améliorer la communication entre les instituts de recherche et les entreprises privées et investir directement dans les technologies d'avenir via la création de joint-ventures

Les dirigeants ont mis l'accent sur l'importance des **technologies d'avenir** dans la réindustrialisation du pays. Alors que certains pays européens ont mis en place des politiques agressives, notamment des subventions publiques directes pour créer des pilotes industriels, le CIR et les partenariats publics, privés pour financer le développement de nouvelles technologies, ne sont plus suffisants. Les participants ont donc proposé deux mesures afin de répondre à la perte **de compétitivité de notre pays dans la recherche appliquée**. En premier lieu, les **instituts de recherche** doivent continuer à améliorer la présentation de leurs travaux de recherche aux industriels car il existe de nombreuses pépites qui restent non exploitées. Enfin, **l'État ne doit plus craindre d'intervenir directement**, notamment via la création de joint-venture.

Les grands groupes à capitaux étrangers ont un rôle à jouer dans le développement du tissu industriel local, via les contrats souvent importants qu'ils concluent avec de plus petites entreprises tricolores. **Le transfert de technologies et de compétences qui découle de ces partenariats contribue directement au passage à l'échelle de nombreuses start-ups, PME et ETI ainsi que leur développement sur des technologies innovantes.**
La création de joint-venture ou ces partenariats peuvent permettre la montée en puissance de biotechs sur l'ensemble de la chaine de valeur : de la recherche fondamentale, à l'accompagnement dans la recherche clinique, l'acquisition de compétences ou encore dans la production des lots cliniques.

Recommandation 9

Amplifier l'investissement dans la robotisation et la digitalisation des unités de production et aider les PME et ETI françaises à moderniser leur outil industriel et logistique. Réaliser une étude de benchmark des OEM (fabricants d'équipements d'origine) sur le plan mondial pour pouvoir créer une filière OEM française compétitive

Les dirigeants ont mis en avant le **déficit chronique d'automatisation** des usines françaises. Ce retard est dû à de trop faibles investissements disponibles et parfois aux problèmes sociaux qui pourraient découler de ces modernisations. En conséquence, les multinationales attribuent la création de nouvelles lignes de produits à d'autres pays que la France. Pour faire face à ce problème, l'État doit **amplifier les financements** en matière **de robotisation**, de digitalisation et **soutenir l'investissement pour les PME et ETI**, qui doivent moderniser leur outil industriel. Il faudrait ajouter à ce dispositif un volet accompagnement social pour former et **accompagner l'employabilité des salariés.**

L'offre française de constructeurs de machines-outils et de machines de production automatisée étant actuellement très peu compétitive au regard de l'offre de certains voisins européens ou asiatiques, les investissements actuels dans la rénovation ou la création de nouveaux outils industriel en France (greenfield ou brownfield) conduisent à « transférer » des montants importants (privés et publics / plan de relance, plan France 2030) et à être dépendants de pays tiers. Il est nécessaire de réaliser une étude de benchmark international pour notamment éclairer les choix stratégiques à effectuer au regard des besoins en fabricants d'équipement d'origine pour les nouvelles filières industrielles en France.

Enfin, Il apparaît nécessaire d'accélérer la création d'une filière de fabricant d'équipement d'origine compétitive en France : réaliser une étude de benchmark des machines sur le plan mondial et mettre en place un écosystème pour aider les fabricants d'équipements d'origine Français à se développer à l'international

Recommandation 10

Extension à tous les produits de grande consommation, dont le DPH (Droguerie, Parfumerie, Hygiène), de l'encadrement des promotions, de l'interdiction de discrimination et l'individualisation de la valeur des contreparties prévues par la loi Égalim2

La croissance des activités des produits de grande consommation est portée par une hausse des coûts des intrants. Cette inflation reflète le coût de la matière première agricole pour l'alimentaire et les surgelés, **mais également des matières premières industrielles pour le secteur DPH Droguerie Parfumerie et Hygiène** (énergie, emballages, transports). Dans ce contexte, les lois Egalim 1 et 2 ont permis de revaloriser les revenus du monde agricole. Il est urgent d'assurer la prise en compte par la grande distribution du coût réel des matières premières industrielles et de la fabrication de produits de Droguerie Parfumerie Hygiène. Il faut mettre fin à la destruction de valeur, qui rend impossible d'investir en R&D et en innovation pour accélérer vers la transition écologique que tout le monde attend.
C'est dans cet esprit que nous recommandons l'extension à tous les Produits de Grande Consommation dont le DPH (Droguerie, Parfumerie, Hygiène) de l'encadrement des promotions dans les conditions prévues dans l'article 125 de la loi ASAP et de l'interdiction de discrimination et l'individualisation de la valeur des contreparties prévues par la loi Égalim2.

Section 3 : Simplification administrative et promotion de la France

Recommandation 11

Faciliter l'accès au foncier en fléchant et garantissant dans les documents d'urbanisme des zones dédiées à l'implantation industrielle et logistique

La raréfaction du foncier disponible actuellement et à moyen terme, accentuée par l'objectif ZAN, menace les projets de relocalisation des entreprises. Les pouvoirs publics doivent identifier et garantir l'accès à des fonciers de qualité pour ces activités stratégiques.

Recommandation 12

Accélérer et fluidifier les procédures liées aux permis de construire pour faciliter les implantations industrielles

Face au **problème d'accès au foncier** en France - il faut en moyenne **17 mois en France** pour obtenir une autorisation administrative et un permis de construire, contre seulement **4 mois en Allemagne** - les dirigeants proposent de généraliser **les contrats d'implantation** mis en place dans la Région Hauts-de-France. Ce dernier est établi entre l'entreprise, le préfet, le président de région et le président de la communauté d'agglomération et permet de fixer des délais clairs. Un autre moyen de raccourcir les délais d'obtention des autorisations et des permis de construire est de digitaliser et moderniser les procédures d'examen au sein des administrations.

Recommandation 13

Contrôler le risque juridique et temporel des projets pour éviter leur non-validité en fin de recours

L'implantation de petits comme de grands projets industriels ou d'infrastructures est un objectif prioritaire pour le gouvernement, pour l'ensemble des acteurs économiques et de la population. Il est nécessaire notamment de **contrôler le risque juridique et temporel des grands projets** - le temps et nombre de recours dans les appels d'offres n'étant pas capés.

Dans le secteur énergétique, à l'occasion du discours de Belfort, le Président a évoqué plusieurs barrières réglementaires qu'il reste à lever. A titre d'exemple, ce projet de parc éolien qui a vu le jour après deux quinquennats et dont les turbines préconisées initialement ne sont plus produites car la technologie utilisée a trop évolué.

La Ministre de la Transition énergétique a annoncé cet été une série de mesures pour l'accélération du développement des ENR (avec par exemple l'encadrement annoncé des temps de contentieux) qui vont dans la bonne direction. Nous espérons qu'elles intègrent autant que possible des réponses à l'impératif de dé-risquer les projets de développement d'ENR. Cependant, cette disposition est temporaire et s'inscrit dans le contexte de la crise énergétique. Si le dispositif fonctionne, il pourrait être étendu à d'autres projets d'infrastructure, mais aussi aux projets industriels s'inscrivant dans les intérêts stratégiques du pays, notamment ceux qui président à France 2030.

Recommandation 14

Promouvoir les réformes et les atouts de la France, notamment la simplification des procédures relatives à la propriété industrielle et intellectuelle auprès des entreprises étrangères

Nous observons auprès de nos groupes étrangers et auprès d'entreprises non présentes en France, que notre pays souffre encore d'une image « négative ». Pourtant, la France jouit de nombreux atouts et a beaucoup évolué grâce aux réformes Macron. Il est ainsi nécessaire d'en faire la promotion. Par exemple, l'Institut national de la propriété industrielle a modernisé son outil de dépôts de brevets, ce qui contribue à renforcer la protection de la propriété intellectuelle et industrielle. Sur ce point, la France a pris de l'avance.

Recommandation 15

Multiplier les rencontres formelles ou informelles avec les dirigeants d'entreprises internationales implantées en France afin d'avancer concrètement avec les cabinets et administrations

Les dirigeants ont proposé que s'organisent des **rencontres plus régulières** sur ces différents thèmes au fil de l'année, notamment avec certains ministères, pour faire avancer l'exécution des sujets et des réformes. Il a été suggéré également la **création d'un comité sur la promotion de la France** comme un lieu d'investissement et de localisation à **la faveur des JO 2024**. Une autre idée serait également de faire de ces dirigeants des ambassadeurs plus opérationnels de l'attractivité de la France lors des voyages officiels du chef de l'Etat et des membres du gouvernement,

Section 4 : RH, talents, inclusion

Recommandation 16

Lancer une campagne de revalorisation des métiers industriels pour mobiliser de nouveaux talents, soutenir le développement des nouvelles filières et faciliter la reconversion des salariés en développant des formations adaptées aux nouveaux enjeux pour plus d'employabilité

Pour faire face au manque d'appétence des jeunes pour les formations et les métiers liés à l'industrie, les dirigeants ont reconnu que d'une manière générale tant l'État que le secteur privé devaient **assurer la promotion de l'industrie et de logistique**, qui pâtissent encore d'une mauvaise image en France (désindustrialisation, chômage…). Pour cela, ils proposent le **développement des stages de troisième dans les usines et la multiplication des actions de promotion,** notamment dans les lycées Ils préconisent également le développement de campagnes de revalorisation des métiers manuels et l'amélioration des filières d'apprentissage et de formation (assemblage en mer, installation de turbines ...) une des clés pour la souveraineté de la France.

Le développement des **structures de formations adaptées aux nouveaux enjeux**, à l'image du lancement de l'académie européenne des batteries électriques en 2021, pourrait être amplifié en multipliant les partenariats avec d'autres filières en fortes mutations : le bâtiment avec les chantiers à faible impact environnemental, l'énergie avec l'hydrogène, ou encore l'industrie avec les machines à commande numérique.

Recommandation 17

Orienter les jeunes qui entrent en étude vers des formations sur des métiers en tension et orienter les subventions (vers les centres de formations apprentis concernés et vers les filières) pour répondre à la pénurie de talents

L'apprentissage dès l'âge de 16 ans pourrait être une solution pour mieux orienter les jeunes vers des métiers en tension où les opportunités sont nombreuses et les rémunérations attractives. En effet, les réussites de l'apprentissage sont indéniables. Cependant, trop peu de jeunes avant l'âge de 18 ans en profite. Il serait opportun ainsi de se donner pour objectif de ne pas le limiter aux étudiants **de 18 ans et plus,** et de mettre un focus **sur les apprentis dès l'âge de 16 ans.** Ainsi, nous recommandons un objectif dans un futur proche d'un million de jeunes en apprentissage, en complétant les résultats actuels par 300 000 jeunes dans la tranche 15-16 ans afin de favoriser les "*apprentis métiers*".

Recommandation 18

Sourcer et visualiser les besoins de compétences à venir pour mieux orienter les futurs talents

Pour former et construire notre vivier de talents pour demain, à l'image de la diversité de notre pays, il conviendra de mettre en place un **outil de planification des compétences au niveau national.** Le **capacity planning** permettra la meilleure connaissance et la planification des compétences nécessaires au développement de la croissance. Il pourra prendre la forme d'une plateforme agrégeant les données sur les métiers d'avenir à pourvoir et les compétences liées afin de mieux comprendre les besoins du pays et de les chiffrer.

Recommandation 19

Créer un contrat d'apprentissage pour la reconversion professionnelle, sans limite d'âge. Inciter financièrement l'installation en régions des Centres de Formation d'Apprentis

Des dispositifs d'incitation (fiscale) pourraient être créés pour favoriser **l'installation dans les territoires** des **Centres de formation d'apprentis** (CFA). Il conviendra également de mener une vraie réflexion sur les transports, visant par exemple à mettre en place des systèmes d'abonnements plus attractifs pour permettre les déplacements professionnels en train d'une région à l'autre dans l'année. Cette **optimisation des frais de transport** pour les entreprises favoriserait l'installation des salariés dans les territoires. A ce sujet, **l'exemple de dirigeants s'installant hors de Paris** peut constituer un levier fort de communication pour favoriser la mobilité géographique des salariés français mais aussi des talents venus de l'étranger, et ainsi renforcer l'attractivité de nos régions.

Recommandation 20

Faire évoluer notre droit afin de s'adapter à l'hybridation du travail et à l'essor des nouveaux modes de collaboration et en faire un argument de compétitivité

La crise sanitaire a entraîné des bouleversements profonds des modes de travail dans nos entreprises et parmi nos collaborateurs. Parmi les conséquences, une hybridation des modes de travail, mais aussi une forte évolution des compétences, des technologies employées, des lieux et des formes de collaboration. Il apparaît nécessaire de faire évoluer le cadre administratif relatif au télétravail et d'alléger sur ce point la somme de ce qui doit être discuté en CSE. Il est également proposé de permettre la mise en place en France d'une disposition télétravail afin de pouvoir l'exercer partout en France et ainsi faciliter la mobilité des salariés. De fait, la demande existe et est considérable, avec un extraordinaire niveau d'engagement des salariés auxquels est accordé le "*work from anywhere*".

De plus, de nombreux talents - parmi les plus compétents - se lancent en indépendants : le *freelancing* qui se développe permet désormais un bien meilleur accès aux compétences variées, quels que soient leur emploi, leur statut ou leur localisation. S'il est important de les préserver du salariat déguisé, *« le risque de requalification en CDI au bout de deux ans »* pourrait disparaître afin de permettre au *freelance* de décider lui-même de sa relation avec l'entreprise, tout en levant l'hypothèque pour l'entreprise de la prime de requalification.

Par ailleurs, ces évolutions permettent de forts gains de compétitivité pour les entreprises et pour l'économie française en général, grâce à la localisation en région et à la flexibilité induites par ces collaborateurs de plus en plus indépendants, souvent à distance, agiles au point de s'adapter en continu aux fluctuations des marchés et des rythmes d'activité.

Recommandation 21

Pondérer les crédits CPF (Compte Personnel de Formation) en fonction des métiers les plus en tension

Afin de favoriser et l'employabilité des salariés dans la durée et une bonne adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail et notamment concernant les métiers sur lesquels la mauvaise utilisation du **Compte Personnel de Formation.** Le CPF est un outil encore peu exploité qui pourrait être pondéré afin d'orienter les bénéficiaires vers des formations dans des secteurs en tension.

Recommandation 22

Simplifier les formalités administratives liées à l'arrivée des travailleurs étrangers

Si la France souhaite attirer et retenir les talents étrangers, l'un des plus gros freins demeure la lenteur des formalités à l'arrivée sur le territoire. Il conviendra de mettre en place une **simplification administrative permettant non seulement d'informer mais d'exécuter les démarches des impatriés**, et faciliter l'embauche des talents venus de l'étranger et même des Français de retour d'expatriation

Avec le soutien de :